

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2020

Le trente-et-un juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LUGOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Emmanuelle TOSTAIN, Maire.

Présents : Mmes TOSTAIN, DUFAURE-MARTIN, M. VERFAILLIE, Mme VALLIER, MM. BERGEZ-CASALOU, PEYROUTET, Mmes LAURIOUX, M. DUCHEMIN, Mme VANDENBUSSCHE, Mme PICQ.

Absents excusés : Mme MORGANTINI, MM. LOBBÉE, BEN HASSEN, Mme MOEYAERT (pouvoir donné à Mme DUFAURE-MARTIN), M. MARTIN (pouvoir donné à Mme TOSTAIN).

Secrétaire de séance : Mme VALLIER.

Affiché le : 7 août 2020.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	NATURE DES DOSSIERS	VOTE
2020/07-31/01	Choix prestataire entretien groupe scolaire et vitrerie locaux communaux.	Unanimité
2020/07-31/02	Suppression et créations de grades au tableau des effectifs.	Unanimité
2020/07-31/03	Déclarations d'Intention d'Aliéner.	Unanimité

➤ **Délibération n°2020/07-31/01 – Choix prestataire entretien groupe scolaire et vitrerie locaux communaux.**

Mme le maire informe le conseil municipal que la commission finances réunie le 2 juillet et la commission affaire scolaire ont fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur concernant l'entretien du groupe scolaire (hors vacances) et de la vitrerie des locaux communaux.

Les crédits ont été inscrits au budget 2020 ;

Quatre devis ont été demandés auprès de quatre sociétés spécialisées dans l'entretien de locaux professionnels et de collectivités.

Une entreprise nous a fait savoir qu'elle ne pouvait pas donner suite à notre consultation et trois entreprises ont remis une offre après visite des locaux.

- La société Ô sens propre dont le siège est situé à Bordeaux,
- La société Aber propriété située à Pessac
- La société Atlantic service par son antenne locale d'Arcachon

La prestation attendue est l'entretien pour chaque jour de classe :

- Du hall
- De la Garderie
- De 4 classes
- De 3 couloirs
- Des 7 sanitaires
- De la salle plurivalente

Concernant la vitrerie, la prestation attendue est un nettoyage annuel de toutes la vitrerie et encadrement du groupe scolaire, de la mairie, de la salle des fêtes, de la salle des associations et du presbytère.

Après avoir pris connaissance des offres et en avoir débattu, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société Ô SENS PROPRE 12 rue Edmond Besse 33300 Bordeaux

Au prix de 14 315 € HT pour l'ensemble des prestations.

Les prix comprennent la prestation de service de nettoyage, les produits, le matériel, les consommables, les charges globales et les salaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

-attribue le marché d'entretien des locaux et de la vitrerie à la société Ô SENS PROPRE pour une durée d'un an ;

-autorise Mme le Maire à signer le marché et les documents correspondants.

➤ **Délibération n°2020/07-31/02 – Suppressions et créations de grades au tableau des effectifs.**

Mme le maire informe le conseil municipal que plusieurs agents remplissent les conditions statutaires pour bénéficier dans l'année 2020 d'un avancement de grade.

Mme le maire propose donc de créer trois nouveaux emplois au tableau des effectifs correspondant aux nouveaux grades de ces agents et de supprimer les trois emplois actuels.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 mai 2015 sur le ratio 100% « promus-promouvables » pour les avancements de grades

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui s'est réuni le 24 juin 2020,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

Les créations et les suppressions de grades au tableau des effectifs définies ci-dessous :

DATE	CREATION DE GRADE	SUPPRESSION DE GRADE
1 <sup>er</sup> août 2020	Rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet	Rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet
1 <sup>er</sup> octobre 2020	Agent de maîtrise principal, à temps complet,	Agent de maîtrise, à temps complet,
1 <sup>er</sup> octobre 2020	Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet	Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

### **PRECISE**

- que ces trois emplois créés seront respectivement pourvus par les agents communaux pouvant bénéficier d'un avancement de grade pour l'année 2020.

### **DIT**

- que les crédits correspondants seront prévus au budget

#### ➤ **Délibération n°2020/07-31/03 – Déclarations d'Intention d'Aliéner.**

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain, conformément aux articles L211-1 et suivants du code de l'urbanisme :

➤ N°2020-12 : Immeuble non bâti sur terrain propre, cadastré B 2391, 2392, 2393, 2396, 2398, d'une superficie de 1136 m2, situé impasse de Peleou, appartenant à M. TECHOUEYRES Alain.

➤ N°2020-13 : Immeuble bâti sur terrain propre, cadastré B 2091, d'une superficie de 986 m2, situé au 20ter, route de Casaque, appartenant à Mme GARCIA Brigitte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens désignés ci-dessus.

#### ➤ **Questions diverses :**

- L'entreprise Gatt retenue pour réaliser le chantier de réfection des 2 toitures du logement communal de l'école et de l'ancienne bibliothèque nous a fait savoir qu'il renonçait au chantier pour des raisons de sécurité. Nous avons immédiatement repris contact avec des couvreurs et attendons des offres.
- Subvention du TCL : Mme la Présidente du tennis club de Lugos a indiqué renoncer à percevoir la subvention accordée lors du vote du budget par le Conseil municipal. En effet, le contexte sanitaire actuel ne leur permet pas d'organiser les manifestations et sorties envisagées pour 2020.

- Afin de déterminer les travaux nécessaires à l'église du Vieux Lugo et nous accompagner dans le diagnostic et le portage financier, nous allons prendre contact avec la DRAAC d'ici la fin de l'année.
- Il est rappelé que les journées du Patrimoine se dérouleront les 19 et 20 septembre prochains avec le partenariat de l'office de tourisme intercommunal.
- Mme Karen Laurieux est en train de consulter les entreprises afin de réaliser les travaux de sécurité routière sur la RD 110 aux abords du groupe scolaire tels que votés le 07 juillet 2020 dans le cadre des investissements « FDAEC 2020 ».
- La consultation est en cours concernant le remplacement de la clôture des terrains de tennis vétuste et dégradée. Comme à chaque rentrée, le barillet a été remplacé par l'association du Tennis Club.
- Une consultation est également en cours afin de renouveler les marchés d'entretien et de maintenance des équipements de chauffage et de climatisation. Ce marché regroupera tous les bâtiments communaux
- Un nid de guêpes est signalé au club house de la plaine des sports.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.